

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

Berger Levaute

ID : 077-217704253-20241202-42_2024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE

De la commune **SAINT MARTIN EN BIÈRE**Nombre de conseillers

En exercice

14
12
12
2

Présents ou représentés

Votants

Absents

Date de convocation : 25/11/2024

OBJET :

**CONTRIBUTION
FINANCIERE POUR
LES PARTICIPANTS
AUX EVENEMENTS
CULTURELS ET
FESTIFS DE LA
COMMUNE**

SOIREE FESTIVE

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture de Melun le

et publication le

Séance du 2 décembre 2024

L'An deux mil vingt-quatre le deux du mois de décembre le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 novembre s'est réuni à 20h30 en mairie sous la présidence de Madame Véronique FEMENIA, Maire de SAINT MARTIN EN BIÈRE.

Etaient présents : FEMENIA Véronique - AVELANGE Laurent - SIUDA Georges - CAZALIS Bruno - FLAMANT Christine - BARLET Dominique - DEJARDIN Pascal - JOUBERT Fabienne - BERGER Alexandre - FENAT Guillaume

Absents (es) excusés (es) :

DUCROUX Sylvain donne pouvoir à SIUDA Georges
LECOURT Nicolas donne pouvoir à AVELANGE Laurent

Absent (e) s non excusé(e)s :

PRIORI Adeline
BRIAUD Marlène

La commission culture et festivités San martinoises a proposé et donné son avis favorable à la participation aux évènements de la commune. A cette occasion la commune organisera chaque année une soirée animée Téléthon.

Dans ce cadre, il est nécessaire de demander une contribution financière aux participants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à fixer pour les évènements culturels et festifs de la commune, la participation financière par personne. Cette participation sera appliquée jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération fixant un montant différent :

17 € à partir de 12 ans ;
gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

AUTORISE Madame le Maire à encaisser les participations et les verser sur la régie de recettes 39001 « photocopies, dons et quêtes, redevances à caractère de loisirs, revue des immeubles » au compte 7063 « redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs »

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Véronique FEMENIA

